



2022 OLYMPIADES CANADIENNES DES MÉTIERS ET DES TECHNOLOGIES

POLITIQUE ET PROTOCOLE



RELATIFS À LA COVID-19

VANCOUVER CONVENTION CENTRE


SkillsCompétences
Canada
Vancouver2022



Table des matières

1. Introduction et portée	5	Deleted: 7
2. Préambule	5	Deleted: 7
3. Abréviations	5	Deleted: 7
4. Rôles et responsabilités	6	Deleted: 7
4.1. Concurrents et concurrentes.....	6	Deleted: 7
4.2. Bénévoles.....	6	Deleted: 8
4.3. Président ou présidente du Comité technique national (CTN).....	6	Deleted: 9
4.4. Commanditaires et partenaires.....	6	Deleted: 9
4.5. Personnels de SCC et des OM.....	8	Deleted: 9
4.6. Chefs d'équipe des organismes membres.....	8	Deleted: 9
4.7. Délégués.....	8	Deleted: 9
4.8. Personnes assistant à l'événement dans le cadre d'une sortie scolaire.....	8	Deleted: 9
4.9. Spectateurs.....	9	Deleted: 9
POLITIQUE RELATIVE À LA COVID-19	10	Deleted: 10
5. Participation à l'événement et mesures d'atténuation	10	Deleted: 10
6. Vaccination	10	Deleted: 10
6.1. Mesures d'accommodement relatives à la vaccination.....	10	Deleted: 10
7. Vie privée et confidentialité	10	Deleted: 10
8. Dépistage	11	Deleted: 10
9. Mesures de distanciation physique	11	Deleted: 10
10. Procédures d'hygiène	11	Deleted: 11
11. Couvre-visage	11	Deleted: 11
12. Tests	11	Deleted: 11
PROTOCOLE RELATIF À LA COVID-19	12	Deleted: 11
13. Promotion de l'hygiène des mains et de l'étiquette respiratoire	12	Deleted: 11
14. Avant de quitter sa province ou son territoire d'origine	12	Deleted: 12
14.1. Preuve de vaccination.....	12	Deleted: 12
14.2. Application et auto-évaluation.....	12	Deleted: 12
15. Déplacements vers et depuis le lieu de l'événement et pendant l'événement	13	Deleted: 12
16. Rassemblements de personnes (foule, groupes)	13	Deleted: 12
17. Autres endroits hors du lieu de l'événement	13	Deleted: 12
18. Mesures de réduction des risques sur place	13	Deleted: 13
18.1. Mesures techniques.....	13	Deleted: 13
18.2. Ventilation de l'installation.....	13	Deleted: 13
18.3. Barrières physiques et nettoyage.....	14	Deleted: 13
19. Contrôles administratifs	14	Deleted: 13
19.1. Signalisation.....	14	Deleted: 14
19.2. Distanciation physique.....	14	Deleted: 14
19.3. Dépistage quotidien.....	15	Deleted: 14
19.4. Initiatives locales.....	15	Deleted: 14
19.5. Équipements de protection individuelle.....	15	Deleted: 14
19.6. Hygiène des mains.....	15	Deleted: 14
20. Si des participants ou des membres du public ne se sentent pas bien	15	Deleted: 14
20.1. Si des participants ou des membres du public présentent des symptômes sur le lieu de l'événement 16	16	Deleted: 14
20.2. Si des participants présentent des symptômes hors du lieu de l'événement.....	16	Deleted: 15
20.3. Gravité des symptômes et tests.....	16	Deleted: 15
20.4. Si le résultat de test est positif.....	17	Deleted: 15

20.5.	Procédures et délais d'auto-isolement.....	<u>17</u>	Deleted: 15
20.6.	Gestion des symptômes	<u>18</u>	Deleted: 16
20.7.	Notification et sensibilisation des participants.....	<u>18</u>	Deleted: 16
21.	Communication et formation	<u>19</u>	Deleted: 17
22.	Où trouver le plan	<u>19</u>	Deleted: 17
23.	Communications	<u>19</u>	Deleted: 17
24.	Vie privée et confidentialité	<u>19</u>	Deleted: 17
25.	Suivi et mise à jour du plan actuel	<u>19</u>	Deleted: 17
26.	Plus de renseignements.....	<u>19</u>	Deleted: 17
26.1.	Coordonnées de l'équipe de sécurité contre la COVID-19	<u>19</u>	Deleted: 17
26.2.	Sites Web et références.....	<u>19</u>	Deleted: 17
			Deleted: 17

CONTRÔLE DU DOCUMENT

Le présent document n'est pas une version définitive en raison de l'évolution constante des protocoles relatifs à la COVID-19 au Canada. Il est voué à être développé et modifié au fil des jours jusqu'à la tenue de l'événement.

Numéro de version	Date de révision	Commentaires
V7	2022.05.09	Ajustement de la preuve de vaccination, des couvertures du visage et révisions du contenu.
V6	2022.04.12	Révisions du contenu
V5	2022.03.25	Intégration des commentaires et des détails de l'équipe du Centre de congrès. Première version de l'organigramme du processus COVID. Première version de la liste de contrôle des exigences des participants du secondaire.
V4	2022.03.17	
V3	2022-03-04	
V2	2022-02-17	17 février — Incorporation des restrictions mises à jour à l'échelle de la province (Colombie-Britannique)
V1	2022-01-31	Création du document

1. Introduction et portée

Le présent document a été préparé en fonction des directives de santé publique de la Colombie-Britannique en vigueur le [10 mai](#) 2022. Il est destiné à tous les participants et au public qui seront présents aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies. Il donne un aperçu des risques et dangers potentiels inhérents à la COVID-19 et met l'accent sur les mesures à prendre avant et pendant l'événement pour préserver la santé et assurer la sécurité en général.

Des liens menant à des sites Web et à des publications en ligne sont fournis tout au long du document. Pour obtenir la liste complète de ces ressources, veuillez consulter la section « Sites Web et références ».

2. Préambule

La COVID-19 est une maladie mortelle qui a causé une pandémie mondiale d'une ampleur jamais vue dans les temps modernes, y compris au Canada. Bien que la maladie puisse toucher toutes les personnes, certaines d'entre elles courent plus de risques d'infection et de complication en raison de leur âge, de leur état de santé ou de leur situation sociale et économique. D'autres ne savent pas qu'elles encourent un risque élevé.

Lorsque la pandémie a commencé au début de 2020, personne ne s'attendait à ce que le virus continue d'entraîner autant d'infections, de décès et de séquelles plus [de deux](#) an plus tard. Au lieu de régresser progressivement comme une grippe saisonnière, la COVID-19 est devenue plus infectieuse en raison des mutations du virus. Elle n'est plus considérée comme une situation transitoire.

La plupart des principales activités de Skills/Compétences Canada (SCC) se déroulent en personne. Les participants viennent de partout au pays et les Olympiades canadiennes annuelles comprennent énormément de déplacements et de communications en personne avec des bénévoles, des élèves [et le grand public](#). En raison de la nature des principales activités de son mandat, SCC n'est pas en mesure de privilégier le travail à distance, à l'instar d'autres organisations. Par conséquent, [nos événements présentent donc un risque plus élevé de transmission du COVID-19](#).

Compte tenu de cette réalité, [nous prendrons](#) toutes les mesures raisonnables pour protéger les personnes [présentes à nos événements](#). C'est pourquoi, SCC a adopté la présente politique dans le but de clarifier les attentes [des participants aux événements en matière de protocoles COVID-19](#).

Dans la présente politique, les participants à l'événement désignent les concurrents, les concurrentes, les bénévoles, les entrepreneurs, les délégués, les commanditaires, le personnel des installations et toute autre personne présente sur le lieu de l'événement.

3. Abréviations

C.-B.	Colombie-Britannique
BCCDC	British Columbia Centre for Disease Prevention
OM	Organisme membre
CTN	Comité technique national
APS	Agent provincial de la santé
ÉPI	Équipement de protection individuelle
SCC	Skills/Compétences Canada
OCMT	Olympiades canadiennes des métiers et des technologies

Deleted: 17

Deleted: février

Deleted: d'un

Deleted: et

Deleted: son milieu de travail comporte un risque plus élevé de transmission de la COVID-19.

Deleted: et de l'obligation légale de prendre

Deleted: évoluant dans son milieu de travail (en particulier les obligations issues de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Deleted:),

Deleted: en matière de vaccination

Deleted: contre la COVID-19 auprès des participants à l'évènement...

4. Rôles et responsabilités

4.1. Concurrents et concurrentes

- Rôle
 - o Une personne participant [qui s'engage volontairement dans](#) un concours dans un domaine de compétence particulier.
- Les concurrents et les concurrentes :
 - o Montrent l'exemple;
 - o Remplissent tous les documents et produisent tous les rapports exigés par SCC;
 - o Lisent, comprennent et respectent toutes les dispositions du présent document, Politique et protocole relatifs à la COVID-19.

Deleted: à

4.2. Bénévoles

- Rôle
 - o Une personne participante qui consacre volontairement du temps et des efforts aux OCMT. Pendant les OCMT, les bénévoles participent aux tâches administratives, assurent un soutien général ou particulier dans des domaines de compétence ou sont membres des comités du Secrétariat national.
- Les bénévoles :
 - o Montrent l'exemple;
 - o Remplissent tous les documents et produisent tous les rapports exigés par SCC;
 - o Fournissent des commentaires dans le but d'améliorer la Politique et le protocole relatifs à la COVID-19, s'il y a lieu;
 - o Déterminent, communiquent et mettent en œuvre des contrôles pour atténuer les risques liés aux activités;
 - o Lisent, comprennent et respectent toutes les dispositions du présent document, Politique et protocole relatifs à la COVID-19.

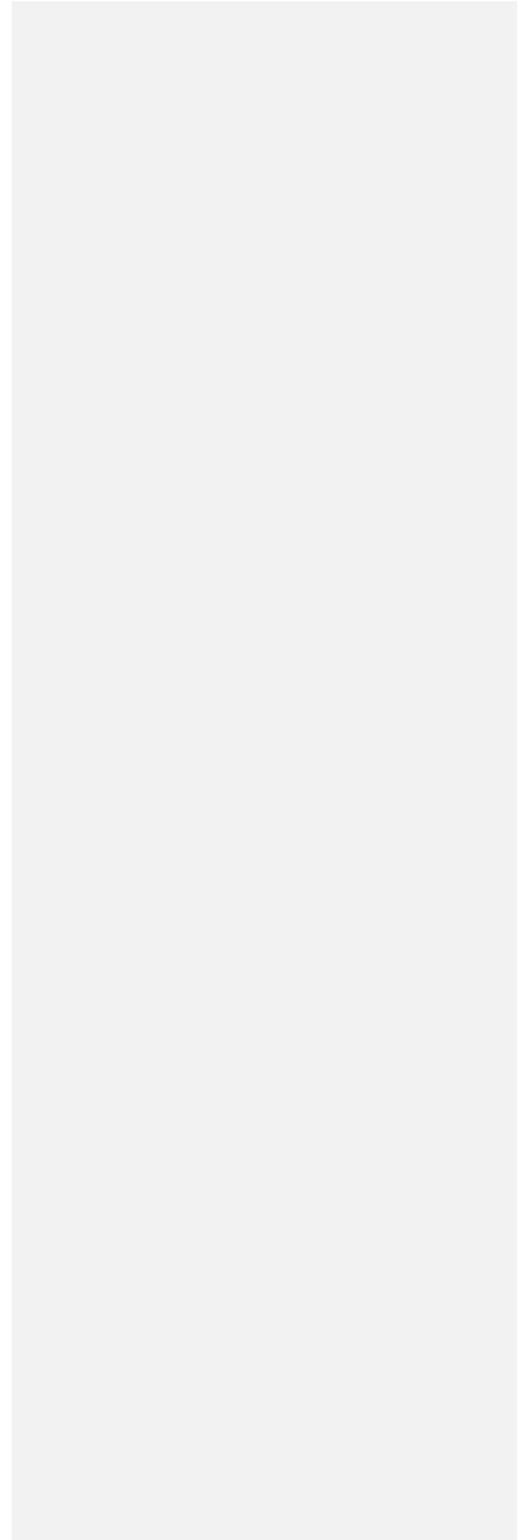
4.3. Président ou présidente du Comité technique national (CTN)

- Rôle
 - o [Une personne participante qui consacre volontairement du temps et des efforts aux OCMT.](#) Une personne qui préside un domaine de compétence particulier du CTN. Il y a un président ou une présidente pour chaque métier.
- Le président ou la présidente du CTN :
 - o Montre l'exemple;
 - o Remplit tous les documents et produit tous les rapports exigés par SCC;
 - o Fournit des commentaires dans le but d'améliorer la Politique et le protocole relatifs à la COVID-19, s'il y a lieu;
 - o Détermine, communique et met en œuvre des contrôles pour atténuer les risques liés aux activités;
 - o Lit, comprend et respecte toutes les dispositions du présent document, Politique et protocole relatifs à la COVID-19;
 - o S'assure que tous les cas confirmés de COVID-19 font l'objet d'une enquête et sont signalés.

4.4. Commanditaires et partenaires

- Rôle
 - o Une entreprise ou un groupe qui soutient et parraine SCC dans ses activités.
- Les commanditaires et les partenaires :
 - o Montrent l'exemple;

- o Fournissent les moyens et les indications nécessaires pour préserver la santé et la sécurité durant l'évènement;
- o Déterminent, communiquent et mettent en œuvre des contrôles pour atténuer les risques liés aux activités;
- o Lisent, comprennent et respectent toutes les dispositions du présent document, Politique et protocole relatifs à la COVID-19.



4.5. Personnels de SCC et des OM

- Rôle
 - o Membres des personnels de SCC et des OM
- Les personnels de SCC et des OM :
 - o Montrent l'exemple;
 - o Fournissent des conseils ainsi que les moyens et les indications nécessaires pour préserver la santé et la sécurité durant l'évènement;
 - o S'assurent que l'équipement de protection individuelle adéquat est fourni et utilisé;
 - o Établissent, coordonnent, mettent en œuvre et font appliquer les dispositions du présent document, Politique et protocole relatifs à la COVID-19;
 - o Déterminent, communiquent et mettent en œuvre des contrôles pour atténuer les risques liés aux activités;
 - o S'assurent que tous les cas confirmés de COVID-19 font l'objet d'une enquête et sont signalés;
 - o Remplissent toute la documentation requise;
 - o Font respecter les règles de sécurité et les mesures de lutte contre la COVID-19 en inspectant périodiquement les aires d'activités;
 - o S'assurent que tous les participants et tous les membres du public respectent les dispositions du présent document, Politique et protocole relatifs à la COVID-19.

4.6. Chefs d'équipe des organismes membres

- Rôle
 - o Chaque OM choisit un ou plusieurs chefs d'équipe qui assureront la liaison avec SCC pendant la compétition. Un membre du personnel de l'OM est sélectionné pour occuper cette fonction.
- Les chefs d'équipe des OM :
 - o Montrent l'exemple;
 - o Fournissent des conseils ainsi que les moyens et les indications nécessaires pour préserver la santé et la sécurité durant l'évènement;
 - o S'assurent que l'équipement de protection individuelle adéquat est fourni et utilisé;
 - o Établissent, coordonnent, mettent en œuvre et font appliquer les dispositions du présent document, Politique et protocole relatifs à la COVID-19;
 - o Déterminent, communiquent et mettent en œuvre des contrôles pour atténuer les risques liés aux activités;
 - o S'assurent que tous les cas confirmés de COVID-19 font l'objet d'une enquête et sont signalés;
 - o Remplissent toute la documentation requise;
 - o Font respecter les règles de sécurité et les mesures de lutte contre la COVID-19 en inspectant périodiquement les aires d'activités;
 - o S'assurent que tous les participants et tous les membres du public respectent les dispositions du présent document, Politique et protocole relatifs à la COVID-19.

4.7. Délégués

- Rôle
 - o Un participant ou une participante qui [volontairement](#) est inscrit aux OCMT et qui a acheté une trousse de délégué.
- Les délégués :
 - o Lisent, comprennent et respectent toutes les dispositions du présent document, Politique et protocole relatifs à la COVID-19.

4.8. Personnes assistant à l'évènement dans le cadre d'une sortie scolaire

- Rôle

- o Des personnes membres d'établissements scolaires qui sont inscrites et qui assistent à l'événement en tant que spectateurs.
- Les personnes assistant à l'événement dans le cadre d'une sortie scolaire :
 - o Respectent toutes les dispositions de leurs propres procédures de lutte contre la COVID-19, qui doivent être en accord avec le présent document, Politique et protocole relatifs à la COVID-19.

4.9. Spectateurs

- Rôle
 - o Les personnes qui assistent à l'évènement.
- Tous les spectateurs :
 - o Respectent toutes les dispositions des procédures de lutte contre la COVID-19 de l'installation et celles du présent document, Politique et protocole relatifs à la COVID-19;
 - o Consultent l'équipe de premiers soins dès l'apparition des premiers symptômes de la COVID-19.

POLITIQUE RELATIVE À LA COVID-19

5. Participation à l'événement et mesures d'atténuation

Les personnes qui choisissent d'exercer leurs fonctions et de participer aux événements de SCC le font volontairement. Vous trouverez ci-dessous des mesures d'atténuation pour réduire la propagation ou la transmission de la COVID-19.

6. Vaccination

[Preuve de vaccination de COVID-19 seront instituées afin de se conformer aux lois sur la santé publique et aux exigences de l'installation. Ces exigences peuvent varier selon l'endroit où se tient l'événement. Des mesures supplémentaires peuvent être mises en œuvre par SCC.](#)

7. Vie privée et confidentialité

SCC examinera le statut vaccinal des participants à l'événement et traitera celui-ci comme un renseignement personnel. Le document du statut vaccinal sera conservé en toute sécurité si la loi l'exige et il ne pourra être consulté que par la direction. Le statut vaccinal sera utilisé et/ou divulgué uniquement pour satisfaire aux exigences relatives à la santé et à la sécurité au travail, pour se conformer à la loi ou pour être présenté dans le cadre d'une action en justice à laquelle participe SCC. Dans toute autre situation, le statut vaccinal ne pourra pas être utilisé ou divulgué sans le consentement des participants à l'événement.

Les renseignements relatifs à l'auto-dépistage seront conservés dans des dossiers pendant toute la durée de l'événement et durant les 30 jours suivants. Après ces 30 jours, ils seront détruits.

Deleted: La vaccination contre la COVID-19 est obligatoire pour tous les bénévoles, entrepreneurs et participants de SCC. Les bénévoles et les participants doivent fournir la preuve qu'ils sont entièrement vaccinés au moment de l'événement. L'expression « entièrement vacciné » signifie que le participant ou la participante à l'événement a été immunisé au moyen d'un vaccin approuvé par Santé Canada et qu'elle a reçu toutes les doses requises pour être considérée comme une personne « entièrement vaccinée ».

Les participants à l'événement de SCC doivent prendre des mesures pour prouver leur statut vaccinal à la direction. Les moyens de présenter une preuve de vaccination peuvent différer d'une province ou d'un territoire à l'autre et changer au fil du temps.

Mesures d'accommodement relatives à la vaccination

Les demandes d'exemption relative à la pleine vaccination contre la COVID-19 seront examinées au cas par cas. En général, elles ne seront accordées qu'aux participants ayant des problèmes de santé particuliers et pour lesquels tous les types de vaccins contre la COVID-19 sont contre-indiqués. Toute demande d'accommodement devra être appuyée par des renseignements médicaux non équivoques provenant du médecin traitant du participant ou de la participante.

SCC respecte et fait respecter les droits prévus dans le *Code des droits de la personne*. Elle tiendra dûment compte de toutes les raisons invoquées pour justifier une exemption concernant la présente politique. Par souci de clarté, la présente politique et toutes les demandes d'accommodement seront interprétées conformément au *Code*.

Si SCC détermine qu'une exemption concernant la présente politique est justifiée, elle pourra imposer au participant ou à la participante à l'événement certaines conditions auxquelles les autres participants ne sont pas tenus. Ces conditions pourraient s'avérer nécessaires pour réduire au minimum tout risque de transmission de la COVID-19 créé par la mesure d'accommodement. D'autres conditions pourraient être imposées par les autorités gouvernementales, tel le ministère de la Santé publique.

Pour obtenir une exemption concernant la présente politique, le participant ou la participante à l'événement doit présenter une demande d'accommodement par écrit directement à Shaun Thorson, directeur général. La demande doit indiquer la raison particulière de l'exemption et être assortie d'une preuve médicale.

8. Dépistage

Un dépistage sera organisé à l'intention des participants à l'événement pour se conformer à la législation en matière de santé publique et aux exigences des installations. Ces exigences pourraient varier selon le lieu de l'événement. SCC pourrait décider de mettre en place des mesures supplémentaires.

9. Mesures de distanciation physique

Des mesures de distanciation physique seront instaurées pour se conformer à la législation en matière de santé publique et aux exigences des installations. Ces exigences pourraient varier selon le lieu de l'événement. SCC pourrait décider de mettre en place des mesures supplémentaires.

10. Procédures d'hygiène

Des procédures d'hygiène seront mises en place pour se conformer à la législation en matière de santé publique et aux exigences des installations. Ces exigences pourraient varier selon le lieu de l'événement. SCC pourrait décider de mettre en place des mesures supplémentaires.

11. Couvre-visage

Des exigences en matière de couvre-visage seront mises en place afin de se conformer à la législation en matière de santé publique et aux exigences des installations. Ces exigences pourraient varier selon le lieu de l'événement. SCC pourrait décider de mettre en place des mesures supplémentaires.

12. Tests

Des mesures de test seront mises en place pour se conformer à la législation en matière de santé publique et aux exigences des installations. Ces exigences pourraient varier selon le lieu de l'événement. SCC pourrait décider de mettre en place des mesures supplémentaires.

PROTOCOLE RELATIF À LA COVID-19

13. Promotion de l'hygiène des mains et de l'étiquette respiratoire

Tous les participants doivent se désinfecter les mains avant d'entrer dans l'installation, et tout au long de la journée si nécessaire. Ceux qui prennent l'autobus pour se rendre à l'installation et en revenir doivent également se désinfecter les mains avant de monter à bord. Les méthodes de désinfection comprennent l'utilisation d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool (contenant au moins 60 % d'alcool) et le lavage des mains au savon pendant au moins 20 secondes. Des distributeurs de désinfectant pour les mains seront installés dans toute l'installation.

Selon le gouvernement du Canada, une bonne étiquette respiratoire consiste à appliquer la procédure suivante :

« Lorsque vous toussiez ou que vous éternuez, vous devez :

- Toussiez ou éternuez dans un mouchoir de papier ou dans le creux de votre bras, et non dans votre main, si vous ne portez pas de masque;
- Jetez immédiatement le mouchoir de papier utilisé dans un contenant doublé de plastique;
- Lavez-vous les mains immédiatement après. »

Pour obtenir des conseils supplémentaires sur l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire, veuillez consulter le site du [gouvernement du Canada](#)⁹.

14. Avant de quitter sa province ou son territoire d'origine

Avant de se rendre à Vancouver, tous les participants et tous les membres du public devront s'assurer de satisfaire aux exigences [fédérales](#)¹ et [locales](#)² de la province.

Pour se déplacer [par des moyens transport réglementés par le gouvernement fédéral](#) en avion ou en train entre les provinces et les territoires, les voyageurs doivent :

- être entièrement vaccinés;
- être en mesure de présenter une preuve officielle de vaccination;
- ne présenter aucun signe ou symptôme de la COVID-19;
- porter un masque conformément aux directives de santé publique.

Il est important de noter qu'une personne « entièrement vaccinée » s'apprêtant à voyager est une personne qui a reçu sa deuxième dose d'un vaccin approuvé au moins quatorze (14) jours avant le jour du voyage. Tout participant ou toute participante à l'évènement présentant des signes ou des symptômes de la COVID-19 avant le voyage ne sera pas autorisé à embarquer, à moins de présenter un certificat médical confirmant que les symptômes ne sont pas liés à la COVID-19.

14.1. Preuve de vaccination

[La preuve de la vaccination n'est pas requise pour le moment.](#)

14.2. Application et auto-évaluation

Dans le cadre de ses efforts visant à aider la communauté à demeurer informée des dernières mises à jour sur la COVID-19, la Colombie-Britannique a développé l'application BC COVID-19. Offerte par téléchargement, cette [application](#)⁵ (en anglais seulement) contient des mises à jour pertinentes, des messages d'alerte importants et d'autres ressources sur la santé publique. Fonction la plus importante de l'application, l'Outil d'auto-évaluation permet aux utilisateurs ayant des symptômes de la COVID-19 d'obtenir des conseils et de déterminer s'ils doivent subir un test.

Deleted: Tous les participants et le public présents à l'évènement doivent posséder une preuve de vaccination contre la COVID-19. Il s'agit d'une condition indispensable pour voyager et accéder à certains lieux et services. Pour obtenir plus de renseignements sur la façon de se procurer une preuve de vaccination contre la COVID-19, veuillez consulter la [page Web du gouvernement du Canada](#)³. ¶ Étant donné que les Olympiades canadiennes ont lieu en Colombie-Britannique, tous les participants et le public provenant d'autres provinces et territoires doivent être en mesure de présenter :¶ Une preuve de vaccination provinciale ou territoriale OU une preuve de vaccination fédérale ET ¶ Une pièce d'identité valide avec photo délivrée par le gouvernement. ¶ La preuve de vaccination peut être présentée sous forme numérique (téléphone ou capture d'écran). Tous les participants sont encouragés à emporter avec eux un exemplaire papier de leur preuve de vaccination en cas de problèmes technologiques. Veuillez consulter ce [lien](#)⁴ pour obtenir plus de renseignements sur le programme de preuve de vaccination de la Colombie-Britannique. ¶

Si des participants ou des membres du public ont des inquiétudes concernant leur santé et la COVID-19, ils sont fortement encouragés à communiquer avec le service de la ligne téléphonique provinciale d'information et de conseils en matière de santé en composant le **8-1-1**.

15. Déplacements vers et depuis le lieu de l'événement et pendant l'événement

À l'occasion de leurs déplacements vers et depuis le lieu de l'événement et pendant l'événement, les participants et les membres du public peuvent être exposés à des surfaces contaminées et/ou à des gouttelettes en suspension dans l'air et à des aérosols. Il leur est donc conseillé de se déplacer autant que possible en plein air afin de réduire au minimum le risque d'exposition à la COVID-19. Si le déplacement en autobus est nécessaire, ils doivent porter un masque à bord en permanence, appliquer toutes les pratiques d'hygiène des mains et respecter la distanciation physique lorsque cela est faisable. Il leur est aussi conseillé d'ouvrir les fenêtres, si possible, pour permettre une meilleure circulation d'air.

16. Rassemblements de personnes (foule, groupes)

Des groupes de personnes, tels que des juges, des bénévoles, d'autres participants ou des membres du public, peuvent se former pendant l'événement. Il est important de garder à l'esprit que tout rassemblement de personnes augmente le risque d'exposition à des gouttelettes en suspension dans l'air et à des aérosols contaminés. En plus de celles exigées dans l'installation, les mesures suivantes seront mises en œuvre pour éviter les rassemblements de personnes :

- Des barrières pour séparer les lieux d'activités et les participants;
- Une signalisation pour rappeler aux participants de maintenir la distanciation physique lorsque cela est possible et indiquer combien de personnes peuvent se trouver dans un même endroit à tout moment;
- Des tracés de démarcation pour indiquer où les membres du public doivent se tenir pour maintenir la distanciation physique.

17. Autres endroits hors du lieu de l'événement

Après avoir quitté le lieu de l'événement, les participants souhaitent éventuellement se rendre dans des restaurants ou des magasins pour profiter de leur temps libre. Bien que SCC ne soit pas habilitée à exercer un quelconque contrôle sur les sorties dans les installations locales, les participants doivent garder à l'esprit et reconnaître que tout déplacement inutile à l'extérieur de l'hôtel et du lieu de l'événement augmente le risque d'exposition à la COVID-19. Lorsqu'ils se trouvent à l'extérieur du lieu de l'événement, les participants doivent continuer d'appliquer toutes les directives des autorités sanitaires locales ainsi que les procédures mises en place dans leur endroit.

18. Mesures de réduction des risques sur place

Malgré la hiérarchie des contrôles, il n'est pas facile d'éliminer complètement le risque de transmission de la COVID-19 ou de le remplacer par une solution moins nuisible. Pour cette raison, SCC a mis en place un ensemble de contrôles techniques et administratifs, cela en plus des exigences en matière d'équipement de protection individuelle (ÉPI). Ces mesures de contrôle seront décrites plus en détail dans les prochaines sections.

18.1. Mesures techniques

Les mesures techniques de réduction des risques sont destinés à éviter que les personnes n'entrent en contact avec le danger. Les mesures utilisées pour l'événement comprennent une plus grande ventilation de l'installation et la mise en place de barrières physiques.

18.2. Ventilation de l'installation

Le Centre des congrès de Vancouver a installé un système de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) qui nettoie et filtre l'air avant de le faire de nouveau circuler dans l'installation. Ce [système particulier](#)⁸ est reconnu pour ses capacités de filtration et de circulation à haute efficacité, qui garantissent un air intérieur sain.

18.3. Barrières physiques et nettoyage

La mise en place de barrières physiques permet non seulement de délimiter les aires de travail, mais aussi de bloquer la propagation de gouttelettes et de particules contaminées en suspension dans l'air. Faites en plastique acrylique transparent ou en plexiglas, les barrières physiques sont installées de manière à séparer les participants et du public lorsque cela sera possible et approprié. Elles doivent être placées de manière à laisser les couloirs, les sorties, les aires de travail et les allées principales libres de toute obstruction et de tout risque de trébuchement.

Voici quelques endroits où des barrières physiques peuvent être mises en place :

- Stand d'inscription
- Point(s) d'entrée pour accéder aux cérémonies
- Aires de travail désignées des équipes et aires de concours dans l'installation
- Tables de la salle à manger; salles à manger des OM

Toutes les barrières seront nettoyées et désinfectées au moins une fois par jour pour garantir leur efficacité.

19. Contrôles administratifs

Les contrôles administratifs sont les règles, les procédures, les lignes directrices et les modalités de travail qui régissent la façon de travailler des personnes afin de réduire les risques. Parmi les contrôles administratifs mis en place pour l'événement figurent la signalisation, la distance physique, les couvre-visages, l'outil de dépistage/auto-évaluation, et SCC applique un taux d'occupation des lieux limité à 75 %.

19.1. Signalisation

Divers panneaux et éléments signalétiques disposés dans l'ensemble de l'installation rappellent aux participants et aux membres du public les mesures de contrôle exigées pour l'événement. Des exemples de signalisation figurent à l'annexe B.

19.2. Distanciation physique

Les participants réduisent le risque de transmission par contact avec des gouttelettes et d'aérosols en maintenant une distance adéquate de deux mètres entre eux et les autres personnes. Les autres pratiques exemplaires consistent à éviter les contacts non essentiels avec d'autres personnes et à s'assurer que toute discussion essentielle soit aussi brève que possible. Les participants et les membres du public doivent être conscients que certaines personnes peuvent avoir une conception différente de la distanciation physique et qu'il faut respecter tous les points de vue.

~~Deleted:~~ seront

~~Deleted:~~ installées :

~~Deleted:~~ les dépistages quotidiens

~~Deleted:~~ une politique de vaccination obligatoire et un outil d'auto-évaluation

~~Deleted:~~ . ¶

~~Deleted:~~ afin de réduire le risque de transmission de la COVID-19...

Les participants recevront des autocollants de couleur à apposer sur leur badge nominatif. Ils sont destinés à signaler leur propre conception de la distanciation physique. Le tableau ci-dessous présente les couleurs et leur signification:

Autocollant – Couleur – Signification



19.3. Dépistage quotidien

Pendant l'évènement, les participants sont tenus de surveiller leur état de santé et de signaler à leur chef d'équipe ou au président du CTN tout malaise ou symptôme. Au début de chaque journée, ils doivent remplir un formulaire de dépistage quotidien leur demandant s'ils se sentent bien et s'ils présentent, selon leurs connaissances, des signes ou symptômes de la COVID-19. Les renseignements indiqués dans ces formulaires demeureront confidentiels en permanence. Les formulaires seront conservés pendant trente (30) jours après la fin de l'évènement. Après cette période de 30 jours, ils seront détruits afin de préserver définitivement la confidentialité et la vie privée des participants.

19.4. Initiatives locales

La province de la Colombie-Britannique a développé des outils qui sont mis à la disposition des participants. Ces outils fournissent des ressources et des conseils supplémentaires sur les mesures de lutte contre la COVID-19. Pour obtenir plus de détails, veuillez consulter la section « [Application et auto-évaluation](#) ».

19.5. Équipements de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle (EPI) constitue la dernière ligne de protection contre les dangers. En plus du port obligatoire d'un masque couvrant le nez et la bouche, du désinfectant pour les mains sera facilement accessible dans l'installation pour assurer une bonne hygiène des mains.

19.6. Hygiène des mains

L'application de bonnes pratiques d'hygiène des mains permettra de réduire le risque de transmission de la COVID-19 tout au long de l'évènement. Pour obtenir plus de détails sur les pratiques d'hygiène des mains et les mesures mises en place, veuillez consulter la section « [Promotion de l'hygiène des mains et de l'étiquette respiratoire](#) ».

20. Les équipements de protection individuelle

L'EPI est la dernière ligne de protection contre les dangers. Outre l'obligation de porter des masques couvrant le nez et la bouche, des désinfectants pour les mains seront disponibles sur le lieu de travail afin de promouvoir une bonne hygiène des mains.

20.1 Hygiène des mains

De bonnes pratiques d'hygiène des mains réduiront le risque de transmission du COVID-19 tout au long de l'évènement. Pour plus de détails sur les pratiques d'hygiène des mains et les mesures disponibles, reportez-vous à la section "Promotion de l'hygiène des mains et de l'étiquette respiratoire".

Formatted: Normal, Indent: Left: 1.27 cm

21. Si des participants ou des membres du public ne se sentent pas bien

Si, parmi les participants ou le public, une personne ne se sent pas bien, elle doit prendre certaines précautions pour limiter la transmission de la COVID-19 et assurer sa santé et son bien-être. Plus de détails sur les différents scénarios possibles sont présentés dans les prochaines sections.

[21.1. Si les visiteurs de l'événement développent des symptômes sur le lieu de l'événement](#)

[Les visiteurs de l'événement qui commencent à développer des symptômes du COVID-19 doivent immédiatement quitter le lieu de l'événement et suivre les conseils de la santé publique locale.](#)

21.2. Si des participants ou des membres du public présentent des symptômes sur le lieu de l'événement

Si, parmi les participants ou le public, une personne commence à présenter des symptômes de la COVID-19 sur le lieu de l'événement, elle doit en premier lieu prévenir immédiatement son chef d'équipe et/ou le président du CTN/Membre du CTN avec la responsabilité des étapes appropriées, le triage et l'évaluation doivent avoir lieu dans l'espace du métier avant de déterminer les prochaines étapes pour ce participant de sécurité.

21.3. Si des participants présentent des symptômes hors du lieu de l'événement

Si, parmi les participants, une personne ressent des symptômes de la COVID-19 hors du lieu de l'événement (par exemple au restaurant ou à l'hôtel), elle doit retourner à sa chambre dès que possible, y rester et signaler son état à son chef d'équipe. Le chef d'équipe doit informer SCC de la situation. La personne éventuellement affectée doit utiliser l'[Outil d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19](#)¹⁰ et suivre les directives provinciales qui sont en place. Si elle a des inquiétudes au sujet de sa santé, elle peut composer le 8-1-1 pour obtenir plus de conseils. Si les symptômes s'aggravent, elle doit composer le 9-1-1 pour obtenir une assistance médicale.

Toute personne présentant des symptômes de la COVID-19 ne sera pas autorisée à participer à l'événement. Elle pourra mettre fin à sa période d'isolement lorsqu'elle aura rempli certains critères. Plus d'information sera fournis plus tard. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la section [Procédures et délais d'auto-isolement](#).

Principaux symptômes de la COVID-19

- Fièvre ou frissons
- Toux
- Essoufflement ou difficulté à respirer
- Fatigue
- Douleurs musculaires ou corporelles
- Maux de tête
- Nouvelle perte du goût ou de l'odorat
- Mal de gorge
- Congestion ou écoulement nasal
- Nausées ou vomissements
- Diarrhée

Les participants présentant des symptômes de la COVID-19 ne sont pas autorisés à participer à l'événement. De plus, il ne peuvent mettre fin à leur période d'isolement que si certains critères sont remplis. Des renseignements supplémentaires seront fournies à une date ultérieure. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section « [Procédures et délais d'auto-isolement](#) ».

21.4. Gravité des symptômes et tests

Chez les personnes vaccinées, les symptômes de la COVID-19 sont bénins dans la plupart des cas. Après avoir utilisé l'[Outil d'auto-évaluation](#)⁹, les participants doivent suivre les conseils qui leur auront été donnés. En cas

Formatted: Normal, Indent: Left: 1.4 cm

de symptômes légers, la personne doit rester dans sa chambre (auto-isolement) jusqu'à la disparition des symptômes. En cas de symptômes graves, l'Outil d'auto-évaluation peut recommander un test de la COVID-19 [ou de consulter un professionnel de la santé](#).

21.5. Si le résultat de test est positif

Après avoir reçu la confirmation d'un résultat de test positif, la personne doit suivre les [deux étapes](#)¹⁰ suivantes, conformément au British Columbia Centre for Disease Control (BCCDC) :

- S'auto-isoler et gérer les symptômes;
- Déterminer si un traitement supplémentaire est nécessaire.

Pour obtenir plus de renseignements sur les procédures d'auto-isolement et la gestion des symptômes, veuillez consulter les prochaines sections. Les chefs d'équipe devront aviser les contacts proches des participants dès la réception du premier résultat positif du test de la COVID-19.

Selon la définition du [BCCDC](#)¹², un contact étroit est « une personne qui est restée à proximité d'une personne atteinte de la COVID-19 pendant au moins 15 minutes dans un endroit où les mesures de santé et de sécurité étaient insuffisantes ou inexistantes ».

21.6. Procédures et délais d'auto-isolement

L'auto-isolement consiste à demeurer à l'écart des autres personnes afin de limiter la transmission du virus. Pendant cette période, la personne affectée ne doit absolument pas se rendre sur le lieu de l'événement. Elle doit surveiller et soigner ses symptômes. Parmi les participants et le public, toute personne ayant obtenu un résultat positif au test de la COVID-19 ou présentant des symptômes de la COVID-19 ne nécessitant pas un test doit pratiquer l'auto-isolement.

[Pendant l'auto-isolement](#)¹³, la personne doit :

- Rester dans sa chambre et ne pas en sortir, même pendant l'attente du résultat du test;
- Ne pas assister à l'événement ou se rendre dans d'autres lieux publics;
- Ne pas recevoir de visiteurs dans sa chambre;
- Faire tous les efforts raisonnables possibles pour se faire livrer de la nourriture, des médicaments et des fournitures;
- Respecter en permanence les pratiques d'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire;
- Surveiller l'évolution des symptômes;
- Composer le 9-1-1 en cas d'aggravation des symptômes.

Pour savoir comment déterminer la fin de l'auto-isolement, veuillez suivre les [conseils](#)¹⁴ fournis dans le tableau ci-dessous (résumé des conseils du BCCDC) :

Scénarios et délais d'auto-isolement	
La personne affectée est entièrement vaccinée et a obtenu un résultat positif au test de la COVID-19.	La personne affectée n'a pas reçu la recommandation de subir un test de la COVID-19, mais elle présente encore des symptômes.
<ul style="list-style-type: none">• S'auto-isoler dans sa chambre d'hôtel pendant cinq (5) jours, ET jusqu'à l'amélioration des symptômes et la chute de la fièvre sans l'aide de médicaments.• Après cette période, l'auto-isolement peut prendre fin, mais la personne affectée doit éviter tout déplacement non essentiel dans des endroits à haut risque pendant les cinq (5) jours suivants.	<ul style="list-style-type: none">- Pour l'instant, il n'y a pas de délai d'auto-isolement prescrit dans ce type de scénario- La personne affectée doit continuer de s'auto-isoler jusqu'à ce que les symptômes disparaissent, que la fièvre chute et qu'elle se sente suffisamment bien pour reprendre ses activités habituelles.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• L'obtention d'un résultat négatif au test de la COVID-19 ne signifie pas la fin de la période de l'auto-isolément. | |
|--|--|

21.7. Gestion des symptômes

Dans la plupart des cas, la personne affectée peut gérer ses symptômes avec un traitement classique à domicile, par exemple boire et se reposer suffisamment et prendre des médicaments si nécessaire. Selon l'évolution des symptômes, la personne peut composer le 8-1-1 pour obtenir des conseils supplémentaires ou le 9-1-1 en cas d'aggravation des symptômes.

Pour obtenir plus de détails sur la gestion des symptômes, veuillez consulter les [conseils](#)¹⁵ du BCCDC.

21.8. Notification et sensibilisation des participants

En cas de symptômes, la personne affectée doit dès que possible avertir son chef d'équipe ou le président du CTN. Le cas sera signalé à SCC en vue d'une notification et d'une sensibilisation [appropriées](#). SCC signalera aux contacts proches qu'ils ont été à proximité d'une personne ayant signalé des symptômes et qu'ils doivent surveiller leur état de santé et l'éventuelle apparition de symptômes.

Parmi les méthodes de communication utilisées figurent les messages d'alerte par téléphone (y compris des textos), le courrier électronique, les bulletins et les mises à jour sur le site Web de l'événement.

Deleted: à l'échelle de l'événement

22. Communication et formation

Tous les participants sont tenus de se familiariser avec le contenu du présent plan d'atténuation des risques liés à la COVID-19 et de s'y conformer. Les chefs d'équipe doivent s'assurer que tous les membres de leur équipe ont lu et compris le contenu de ce plan.

23. Où trouver le plan

La dernière version du présent plan d'atténuation des risques liés à la COVID-19 sera affichée sur le site Web de SCC.

24. Communications

Tout au long de l'événement, différents moyens de communication seront utilisés pour optimiser le degré de sensibilisation générale. Par exemple, des avertissements envoyés par téléphone cellulaire (y compris des textos), des courriels, des bulletins, des mises à jour du site Web de l'événement et des communications en personne.

25. Vie privée et confidentialité

Pendant l'événement, tous les renseignements personnels recueillis auprès des participants ne seront utilisés que pour faciliter la recherche de contacts proches ou qu'en cas de nécessité absolue. Les renseignements personnels des participants seront conservés pendant une période de trente (30) jours après la fin de l'événement. Après cette période de 30 jours, tous les documents contenant des renseignements confidentiels seront détruits.

26. Suivi et mise à jour du plan actuel

SCC devra s'assurer que le plan actuel a été mis en œuvre sur le terrain et qu'il est tenu à jour, c'est-à-dire qu'il présente les renseignements les plus récents. Toutes les mises à jour apportées au présent document seront affichées sur le site Web de SCC. Les modifications seront clairement indiquées.

27. Plus de renseignements

27.1. Coordonnées de l'équipe de sécurité contre la COVID-19

Sidney Kwong à Pacific Safety

604-356-8086

27.2. Sites Web et références

1. [COVID-19 Monter à bord d'avions et de trains au Canada](https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/voyager-interieur) – <https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/voyager-interieur>
2. [Voyage et COVID-19](https://www2.gov.bc.ca/gov/content/covid-19/translation/fr/current) (gouvernement de la Colombie-Britannique) – <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/covid-19/translation/fr/current>
3. [Comment obtenir votre preuve canadienne de vaccination contre la COVID-19](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/vaccins/preuve-vaccinale/obtenir-canadienne.html) – <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/vaccins/preuve-vaccinale/obtenir-canadienne.html>
4. [Programme de preuve de vaccination de la Colombie-Britannique](https://www2.gov.bc.ca/gov/content/covid-19/translation/fr/proof) – <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/covid-19/translation/fr/proof>
5. [Application COVID-19 C.-B.](https://bc.thrive.health/) – <https://bc.thrive.health/>
6. [Si vous contracté la COVID-19](http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/if-you-have-covid-19#mild) – <http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/if-you-have-covid-19#mild>
7. [Protocole d'entretien ménager contre la COVID-19 des Coast Hotels](https://www.coasthotels.com/our-story/coast-clean) – <https://www.coasthotels.com/our-story/coast-clean>
8. [Se réunir en toute sécurité au Centre des congrès de Vancouver](https://www.vancouverconventioncentre.com/meeting-again-safely) – <https://www.vancouverconventioncentre.com/meeting-again-safely>

9. [Appliquez les mesures d'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html) – <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html>
10. [Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](https://bc.thrive.health/covid19/fr) – <https://bc.thrive.health/covid19/fr>
11. [Que faire si vous recevez un résultat positif au test de la COVID-19?](http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/if-you-have-covid-19#testedpositive) – <http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/if-you-have-covid-19#testedpositive>
12. [Formulaire de déclaration d'un résultat positif au test de la COVID-19](https://reportcovidresults.bccdc.ca/) – <https://reportcovidresults.bccdc.ca/>
13. [Contacts proches et recherche des contacts](http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/self-isolation/close-contacts) – <http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/self-isolation/close-contacts>
14. [Comment s'auto-isoler](http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/self-isolation) – <http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/self-isolation>
15. [Auto-isolement et autosurveillance](http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/self-isolation#Self-isolation) – <http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/self-isolation#Self-isolation>
16. [Gérer ses symptômes](http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/if-you-have-covid-19#manage) – <http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/if-you-have-covid-19#manage>